

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0700

Paris, le lundi 18 février 2019

Émetteur : Institut 4.10 : Etienne OLIVIER - Email : eolivier@institutquatredix.fr /
Ucanss : Driss Alem – Email : dalem@ucanss.fr

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Directeurs d'organisme de Sécurité sociale
Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Objet : Dispositif de formation « Chef de projet développement durable »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

J'ai le plaisir de vous informer du déploiement du dispositif de formation interbranche intitulé « Chef de projet développement durable ».

I – FINALITE DU DISPOSITIF DE FORMATION

Afin de répondre aux enjeux liés au Développement durable, l'Ucanss et la MSA déploient, en partenariat avec l'institut 4.10, un dispositif relatif à la gestion des projets de développement durable.

Ce dispositif de formation vise à accompagner les chefs de projet développement durable dans la construction et la mise en œuvre des projets environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux.

En outre, la diversité des modalités pédagogiques de ce dispositif permet au stagiaire de découvrir et de mieux utiliser les outils et les méthodes afin d'élaborer les plans d'action développement durable de son organisme.

II – DISPOSITIF DE FORMATION

Ce dispositif se compose d'un premier module à distance et d'un deuxième module en présentiel.

III – OBJECTIFS DES DEUX MODULES

Le module à distance, prérequis obligatoire pour le module en présentiel, dure 60 minutes et vise à :

- Définir les notions-clés du Développement Durable,
- Identifier les valeurs et principes de la Sécurité sociale en accord avec les trois axes du développement durable,
- Présenter les méthodes, les outils et les actions concrètes que la Sécurité sociale peut mettre et/ou a mis en œuvre dans le cadre de la RSE.

Le module en présentiel dont la durée est de trois jours permet au stagiaire de :

- S'approprier les concepts du Développement Durable,
- Se positionner en tant que chef de projet pour lancer et/ou reprendre un projet Développement Durable,
- Mettre en œuvre les projets Développement Durable dans l'organisme et partager les pratiques avec ses pairs.

IV – PUBLIC CONCERNE

Ce dispositif national de formation s'adresse aux chefs de projet Développement Durable des organismes du régime générale de la Sécurité sociale et de la MSA.

VI – COUT ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Le coût pédagogique de ce dispositif interbranche est fixé à **646€** par participant.

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

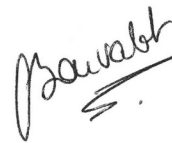
Les priorités de financement de la formation professionnelle 2019.

V – MODALITES D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10, en passant commande : ICI

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement

Et de l'Accompagnement des ressources Humaines